



Direction des Finances et Informatique

Décision du Maire

Décision n° DFI2025-014

Objet : TARIFS DU SECTEUR CULTUREL SAISON 2025-2026
Billetterie, prestations et pratiques culturelles, bibliothèque et salles municipales à compter du 1^{er} septembre 2025

Le Maire de Viroflay, Conseiller départemental des Yvelines,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision DFI2024-0016 en date du 17 juillet 2024 portant sur les tarifs du secteur culturel 2024-2025 - Billetterie, prestations et pratiques culturelles à compter du 1^{er} septembre 2024 et Bibliothèque et salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2025

CONSIDERANT que la commune de Viroflay est propriétaire du Pavillon d'Elvire, situé au 7 avenue de Versailles, de la salle polyvalente Dunoyer de Segonzac, située 14 avenue des Combattants, des salles polyvalentes Puyade et Juliette, situées 5 passage Juliette et de l'Auditorium, situé 74 avenue du Général Leclerc,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la tarification afférente à l'ensemble des prestations gérées par la Direction des Affaires Culturelles pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

DECIDE

Article 1 : D'appliquer la tarification des activités du secteur Culturel à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- **La tarification des prestations culturelles est la suivante :**

Préstations liées aux Expositions	Tarifs au 01/09/2025
Catalogues des Expositions	6 €
Autres catalogues	4 €
Ateliers de médiation pour les non Viroflaysiens	
Groupe de moins de 20 personnes	55 €
Groupe de 20 à 30 personnes	97 €

Billetterie		Tarifs au 01/09/2025
SPECTACLES		
Spectacles jeune public		8 €
Spectacles jeune public (scolaire)		6,50 €
1 atelier avec prestation d'artiste (médiation scolaire)		95 €
Spectacle tout public Tarif A		
Spectacle tout public tarif A demandeur d'emploi et moins de 25 ans		12 €
Spectacle tout public Tarif B		
Spectacle tout public tarif B demandeur d'emploi et moins de 25 ans		18 €
Spectacle tout public Tarif unique C		
Spectacle tout public Tarif D		
Spectacle tout public tarif D demandeur d'emploi et moins de 25 ans		15 €
CONFÉRENCES		
1 séance		10 €
1 cycle (3 séances consécutives)		25 €
1 séance tarif moins de 25 ans		6 €
1 cycle (3 séances consécutives) tarif moins de 25 ans		14 €

- **La tarification des prestations de la bibliothèque de Viroflay est la suivante :**

Désignation	Nature de la prestation	Tarifs au 01/09/2025
Droit d'inscription - Adhésion - Rachat de carte	Personnes habitant, étant scolarisées ou travaillant à Viroflay	Gratuit
	Personnes n'habitant pas, n'étant pas scolarisées ou ne travaillant pas à Viroflay	50,00 €
	rachat de carte	7,00 €
Frais de gestion administratifs par lettre de relance	1 lettre de relance	4,00 €
	2 lettre de relance	11,00 €
	3 lettres de relance	31,00 €
Rachat de documents - Remboursement documents perdus, volés - Détérioration suite emprunt	Magazine	7,00 €
	Livre jeune	16,00 €
	Livre adulte	22,00 €
	CD	25,00 €
	Divers jeux	25,00 €
	Méthode	41,00 €
	DVD	56,00 €
	Boitier Lunii	51,00 €
	Câble	15,00 €
Liseuse	102,00 €	
Vente d'ouvrage	Livres de poche, livres enfants, album	2,00 €
	Documentaire, roman, bande dessinée, CD	3,00 €
	Beau livre en général, dictionnaire	6,00 €
Impressions - Photocopies	Noir et blanc	0,20 €
	Couleur	0,30 €

- La tarification des pratiques culturelles (ateliers d'art, cours de langues et stages) est la suivante :

ATELIERS D'ART ET COURS DE LANGUES				
	Adultes Viroflaysiens et personnes travaillant à Viroflay	< 25 ans	Non Viroflaysiens	Viroflaysiens demandeurs d'emploi
TARIF A : Ateliers d'art à partir de 16 ans (32 séances et céramique 16 séances)	460,00 €	340,00 €	600,00 €	
TARIF B : Histoire de l'Art / Ateliers d'art (16 séances)	250,00 €	200,00 €	345,00 €	
TARIF B : Cours de langues	250,00 €	200,00 €	345,00 €	-20%
TARIF C : Ateliers d'art à partir de 6 ans	250,00 €	250,00 €	250,00 €	
Supplément atelier libre (gravure)	86,00 €	56,00 €	116,00 €	
Supplément atelier libre (collage / reliure)	46,00 €	36,00 €	56,00 €	
STAGES ENFANTS & ADOS 6-18 ANS				
	TARIF HORAIRE		9 €	
COLLAGE 7-10 ans (3h)			27 €	
MULTI ATELIERS 9-12 ans (15h)			135 €	
CREATION SONORE 6-9 ans (1h30)			18 €	
MONOTYPE 14-18 ans (3h)			27 €	
ART TEXTILE 9-12 ans (3h)			27 €	
GRAVURE 7-10 ans (3h)			27 €	
MANGA 9-12 ans (3h)			27 €	
IMPRVISATION THEATRALE 6-9 ans (1h30)			18 €	
PHOTOGRAPHIE 12-15 ans (6h)			65 €	
ASSEMBLAGE 7-10ans (3h)			27 €	
MOSAIQUE 14-18 ans (10h)			90 €	
STOP MOTION 12-15 ans (8h)			72 €	
STAGES ADULTES A PARTIR DE 16 ANS				
	TARIF HORAIRE	Adultes	< 25 ans	
PRISE DE PAROLE (3h)		39 €	27 €	
GRAVURE (21h)		273 €	189 €	
PEINTURE A L'HUILE (6h)		78 €	54 €	
MOSAIQUE SUR FILET (10h30)		137 €	95 €	
AQUARELLE (3h)		39 €	27 €	
PASTEL (3h)		39 €	27 €	
DESSIN MODELE VIVANT NU (3h)		39 €	27 €	
MULTI-ATELIERS (25h)		260 €	180 €	
CALLIGRAPHIE COREENNE (5h)		65 €	45 €	
MOSAIQUE (10h)		130 €	90 €	
PHOTO ARGENTIQUE (10h)		130 €	90 €	
SCULPTURE EN TERRE (7h30)		98 €	68 €	
STAGES FAMILLE A PARTIR DE 6 ANS PENDANT LES VACANCES				
Forfait 1 adulte & 1 enfant			97 €	
Forfait 1 adulte & 2 enfants			118 €	
Forfait 1 adulte & 3 enfants			140 €	
STAGES FAMILLE A PARTIR DE 6 ANS UN SAMEDI				
Forfait 1 adulte & 1 enfant			49 €	
Forfait 1 adulte & 2 enfants			59 €	
Forfait 1 adulte & 3 enfants			69 €	
SEANCES "DECOUVERTE" EN LIEN AVEC LES EXPOSITIONS				
Elève : inscrit aux cours annuels			16 €	
Séance libre: non-inscrit aux cours annuels			28 €	
STAGES LE MOIS DES LANGUES ETRANGERES A PARTIR DE 16 ANS				
	TARIF HORAIRE	Adultes	< 25 ans	
La séance (1h30)		20 €	14 €	

- La tarification de mise à disposition et la location des salles municipales gérées par la direction de la culture, pour les Viroflaysiens et non Viroflaysiens est la suivante :

Désignation	Nature de la prestation	TARIFICATION SAISON 2025/2026			
		TARIF A	TARIF B	TARIF C	TARIF D
		Particuliers viroflaysiens pour utilisation familiale ou privée (rallyes), les associations pour une utilisation à vocation commerciale et festive	Associations dans le cadre de leur activité	Entreprises (personnes morales de droit privé et public), copropriétés viroflaysienne	Non viroflaysiens Associations, Entreprises (personnes morales de droit privé et public)
Pour toutes salles louées	frais de gestion d'annulation (article 1a)	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
	Pénalité ménage non fait (article 1b)	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €
	pénalité pour heure de retard (article 1c)	115,00 €	115,00 €	115,00 €	115,00 €
ELVIRE salle de réception (location limitée à une fois par an) : 7 avenue de Versailles 100 personnes maximum	vendredi de 18h00 à 2h00	870,00 €	435,00 €		
	samedi de 10h00 à 2h00	950,00 €	475,00 €		
	dimanche de 10h00 à 18h00	480,00 €	240,00 €		
	du lundi au vendredi de 17h à 20h	65,00 €	32,00 €		
DUNOYER salle polyvalente 200 m ² avec scène hors scène 175 m ² 14 avenue des combattants 200 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h		207,00 €	331,00 €	414,00 €
	heure supplémentaire rattachée au forfait		56,00 €	90,00 €	112,00 €
	une heure		67,00 €	107,00 €	134,00 €
	forfait gardien plan de feu 2 heures (article 1e)		122,00 €	195,00 €	244,00 €
PUYADE salle polyvalente 97m ² 5 passage juliette 80 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h		153,00 €	245,00 €	306,00 €
	heure supplémentaire rattachée au forfait		41,00 €	65,00 €	82,00 €
	une heure		51,00 €	82,00 €	102,00 €
JULIETTE salle polyvalente 37 m ² 5 passage juliette 19 personnes maximum	du lundi au dimanche forfait 4 h		105,00 €	168,00 €	210,00 €
	heure supplémentaire rattachée au forfait		31,00 €	50,00 €	62,00 €
	une heure		43,00 €	69,00 €	86,00 €
AUDITORIUM Salle de spectacle 800m ² dont scène 96m ² : 74 Avenue du Général Lederc , 200 personnes maximum, avec présence régisseur	Semaine : forfait 4 heures		610,00 €	976,00 €	1 220,00 €
	Semaine : heure supplémentaire rattachée au forfait		193,00 €	309,00 €	386,00 €
	Semaine : Forfait 3h régisseur auditorium - plan de feu		205,00 €	328,00 €	410,00 €
	Weekend : forfait 4 heures		717,00 €	1 147,00 €	1 434,00 €
	Weekend : heure supplémentaire rattachées au forfait		224,00 €	358,00 €	448,00 €
	Weekend : Forfait 3h régisseur auditorium - plan de feu		205,00 €	328,00 €	410,00 €

Article 1a : En cas d'annulation de location, des frais de gestion seront facturés par la Régie de Recettes Centralisée correspondant aux frais de gestion d'annulation.

Article 1b : Si l'occupant ne restitue pas les lieux dans un bon état de propreté et que la ville devait procéder au nettoyage de la salle, l'intervention sera facturée par la Régie de Recettes Centralisée correspondant au frais ménage.

Article 1c : Tout dépassement d'horaire sera facturé par la Régie de Recettes Centralisée correspondant à la pénalité par heure de retard.

Article 1d : En cas de dégradation et/ou de détérioration et que la ville devait procéder à des réparations, l'intervention sera facturée par la Régie de Recettes Centralisée.

Article 1e : La salle Dunoyer de Segonzac dispose d'une implantation type pour l'éclairage, et un équipement d'une régie autonome nécessitant 15 minutes de formation d'utilisation par le gardien. Dans l'hypothèse où la configuration d'implantation des lumières type ne correspondrait pas au besoin de l'occupant, ce dernier fournira le plan de feu adapté à ses besoins. Un gardien effectuera la mise en place des lumières, l'occupant n'ayant pas l'autorisation d'utiliser l'échelle. L'intervention du gardien donnera lieu au paiement par l'occupant d'une facture correspondant au forfait de 2 heures.

N° de décision : **DFI2025-014**

Objet : **TARIFS DU SECTEUR CULTUREL SAISON 2025-2026**

Article 2 : La présente décision sera transmise dans la forme légale et notifiée aux intéressés.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité nécessaires.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le

De la notification, le
Ou de l'affichage, à compter du

Pour la commune de Viroflay,

Viroflay, le 22 mai 2025



Olivier LEBRUN

Maire

Conseiller départemental des Yvelines

